

Le FMI et l'Histoire Longue de la Seconde Globalisation (1950-2010)

Ce projet ne consiste pas cependant à écrire une « histoire totale » du FMI tout au long de ses 65 années d'existence. On veut au contraire sélectionner un nombre limité de moments ou de problèmes critiques ; et sur cette base explorer de manière précise comme il a pu alors fonctionner, apprendre et évoluer. En particulier, on se propose d'aborder les problèmes suivants :

La doctrine de la conditionnalité, comme règle d'interaction entre le Fond et les pays en crise, est une des expériences les plus intéressantes dans l'histoire du multilatéralisme en général. Comment une institution qui n'est pas supranationale peut-elle entrer légitimement dans des rapports de force explicites avec ses propres Etats-membres? Et comment ces rapports peuvent-ils de facto avoir des résultats tangibles, dans un monde où le principe de souveraineté reste puissant? Qui plus est, on l'a suggéré, la doctrine de la conditionnalité a connu des évolutions profondes: après avoir émergé progressivement dans les années 1950, une première codification a eu lieu en 1969, puis elle a connu son Age d'or dans les années 1980 et un déclin net au cours de la décennie suivante. Les évolutions les plus récentes (2009) suggèrent une substitution partielle par une logique relevant plus de l'assurance ou de « l'appropriation » (program ownership). On se propose d'étudier comment l'évolution de cette règle d'interaction partiellement formalisée éclaire de manière plus générale l'évolution du multilatéralisme financier face à la réémergence des marchés.

Les dettes souveraines (c'est-à-dire les dettes des Etats émises à l'étranger) sont un enjeu récurrent dans l'histoire du FMI. Elles ont été évidemment au cœur de l'expérience des années 1980, mais elles sont aussi présentes dans son agenda, avant et après cette période ; c'est aussi un champ dans lequel son action s'inscrit dans la continuité d'expériences antérieures, dans l'entre-deux-guerres et avant 1914, expériences sur lesquelles une littérature importante est désormais disponible. Toutefois son action avant 1982 est très mal connue alors qu'elle a préparé à bien des égards son entrée de plain-pied sur ce terrain, après le défaut mexicain, cette année-là. C'est donc la recherche progressive, puis la formalisation d'une nouvelle régulation multilatérale, sur cet objet, qui nous intéresse. Elle pourra alors être comparée à une démarche comparable, engagée à partir de 1995 dans un monde de marchés globalisés, mais qui a abouti à un résultat inverse : à ce jour, la gestion des défauts souverains ne relève plus d'une règle multilatérale mais d'un mélange de coordination privée et de juridictions nationales. En ce sens, sur cet enjeu précis, on assiste à la fin (peut-être provisoire) d'un cycle du multilatéralisme engagé à la fin du 19^{ème} siècle.

Le rapport du FMI à la communauté épistémique des économistes est régulièrement mis en question sur la place publique : que l'on attaque son conservatisme intellectuel, son «

orthodoxie monétariste », ses improvisations malheureuses ou encore ses éventuelles intentions malveillantes. On l'a déjà suggéré, un angle d'approche est ici la relation entre le Staff, porteur d'une légitimité scientifique et technique, et les pays-membres, réunis au Conseil Exécutif ; il revient alors à la Direction de coordonner ces deux acteurs. On pourrait aussi évoquer la relation entre d'une part le Département de la Recherche, qui est fortement ancré dans le monde académique, et de l'autre la définition au cas par cas de la stratégie suivie dans chaque programme (Policy and Development Review). Ici, on se propose de se centrer sur des épisodes spécifiques mettant en question la capacité d'adaptation ou de renouvellement intellectuel du FMI. Trois d'entre eux attirent l'attention : les programmes anti-inflationnistes de type hétérodoxe, adoptés en Amérique latine au milieu des années 1980, qui allaient à contre-courant de l'orthodoxie monétariste (ils ont réussi une fois sur deux); puis la « découverte » de la transition en Europe de l'Est, notamment en Pologne (1989-1992) ; enfin les conséquences macroéconomiques de la libéralisation financière, qui ont été mal anticipées par le FMI bien qu'il ait largement soutenu cette politique (1990-1997).

La crise des économies émergentes (1997-1998) est un cas en soit, en raison de sa complexité, de son ampleur et aussi de la rupture profonde qu'elle marque dans l'histoire du FMI. Ainsi, pendant plusieurs semaines sinon plusieurs mois, le Trésor américain a été en commande directe sur le FMI, la direction s'étant laissé débordée (cas notamment de la Corée et en Russie). En somme la « délégation multilatérale » du FMI lui a été retirée par un Etat-membre de facto hégémonique, qui ainsi a pris directement en charge une crise systémique en passe de devenir incontrôlable. Autre élément remarquable, une quinzaine d'économistes venus des plus grandes universités américaines ont contesté publiquement le bien-fondé économique de son intervention, une expérience elle aussi unique. Elle a fait plus sans doute pour délégitimer cette institution que des dizaines de manifestations de rues pendant les vingt années antérieures. Voilà qui éclaire le fonctionnement souvent paradoxal de cette institution, à la fois très proche des Puissants, mais très dépendante aussi de l'approbation d'une section (étroite) de la société civile.

A ce jour, le projet a produit les publications suivantes :

- The IMF Meets Commercial Banks: Sovereign Debt Restructurings between 1970 and 1989. miméo, février 2011.

- L'Economie des défauts de paiements souverains. Audit Mathias (dir.) Insolvabilité des Etats et Dettes Souveraines, Paris : LGDJ. 2011.

- Le FMI à long terme : une institution sans pareil?, Banque, septembre 2011.

- Sur les traces de l'Etat, à Washington, Esprit, Novembre 2010.